

ENTENTE (EH-07-08-31)

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LE CÉGEP DE VICTORIAVILLE ET LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS
RCS du 23-04-2008

Libération pour la présidence du comité de perfectionnement

Les parties soussignées conviennent de réserver .10 ETC du Volet 2 pour une libération pour la présidence du comité de perfectionnement.

La présente entente entre en vigueur à sa signature et se renouvelle automatiquement à chaque année, à moins d'avis contraire par l'une ou l'autre des parties avant le dépôt du projet de répartition de l'année suivante.

En foi de quoi, les parties ont signé à Victoriaville, ce 23 avril 2008

Lise Dumont
Pour le Cégep de Victoriaville
Coordonnatrice par intérim

Lucy Lévesque
S.E.E.C.V.